ASSOCIATION FONCIERE OTTMARSHEIM

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 08 février 2023

Membres présents : 4

Monsieur Jean-Marie BEHE, Président Monsieur Eric BRODHAG, membre du bureau Monsieur Serge FELS, membre du bureau Monsieur Gilbert MEYER, membre du bureau

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :

Michel ENGASSER a donné procuration à Jean-Marie BEHE Martin JAEGGY a donné procuration à Gilbert MEYER

Les absents non excusés sans pouvoir :

Denis MEYER Thomas MEYER Patrice MEYER

Les absents excusés sans pouvoir :

Bernard RENNO Adrien WALTER

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV de la séance du 29 septembre 2022
- 2- Approbation du compte de gestion 2022
- 3- Approbation du compte administratif 2022
- 4- Approbation du Budget primitif 2023

Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire de la commune d'Ottmarsheim et membre de droit de l'Association Foncière salue les personnes présentes et ouvre la séance.

<u>Délibération n°1</u>: Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Monsieur le Président demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote.

Les membres du bureau,

Après en avoir délibéré à 6 voix pour dont 2 procurations,

APPROUVE le procès-verbal du 29 septem préseture préseture procès-verbal du 29 septem préseture préseture préseture préseture préseture préseture 15/02/2023

<u>Délibération n°2</u>: Approbation du Compte de gestion 2022

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 2832.63 euros.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 10 655.72 euros.

Concernant la section d'investissement pour l'exercice 2022, les dépenses s'élèvent à 97 010,70€ et les recettes à 115 973,79€.

La section de fonctionnement est clôturée au 31 décembre 2022 avec un excédent de 10 443.14 euros.

La section d'investissement est clôturée au 31 décembre 2022 avec un excédent de 27 989.70 euros.

Soit un excédent global pour l'exercice 2022 de 38 432,84 euros conformément au compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

Monsieur le Président demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote.

Les membres du bureau,

Après en avoir délibéré à 6 voix POUR dont 2 procurations,

- APPROUVE le compte de gestion 2022.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes afférents et tous les actes nécessaires.

Délibération n°3: Approbation du Compte Administratif 2022

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 2832.63 euros.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 10 655.72 euros.

Concernant la section d'investissement pour l'exercice 2022, les dépenses s'élèvent à 97 010,70€ et les recettes à 115 973,79€.

La section de fonctionnement est clôturée au 31 décembre 2022 avec un excédent de 10 443.14 euros.

La section d'investissement est clôturée au 31 décembre 2022 avec un excédent de 27 989.30 euros.

Soit un excédent global pour l'exercice 2022 de 38 432,44 euros conformément au compte Administratif 2022. Une différence de 0.40 centimes d'euros apparaît lors du rapprochement avec le compte de gestion 2022. Cela est dû à une erreur de saisie.

Par conséquent, ils seront intégrés dans le budget 2023.

		Dépense	S	Recettes	
Réalisations de	Section de fonctionnement	a	2 832,63 €	g	10 655,72 €
l'exercice	Section d'investissement	Ь	97 010,70 €	h	115 973,79 €
Picture II a	Report en Section de				
Report de	fonctionnement	С	0,00€	i	2 620,05
l'exercice N-1	Repport en Section				
	d'investissement	d	0,00 €	j	9 026,21
	TOTAL (réalisations+ reports)	a+b+c+d	99 843,33 €	g+h+i+j	138 275,77
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	a+c	2 832,63 €	g+i	13 275,77 €
	Section d'investissement	b+d	97 010,70 €	h+j	125 000,00 (
	Total Cumulé		99 843,33 €		138 275,77

Résultat 2022 38 432,44 €

Date de réception préfecture : 15/02/2023

Monsieur le Président demande si des informations supplémentaires sont à formuler. Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote. Les membres du bureau,

Après en avoir délibéré à 6 voix POUR dont 2 procurations,

- APPROUVE le compte administratif 2022.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes afférents et tous les actes nécessaires.

<u>Délibération n°4</u>: Approbation du Budget 2023

1. Le budget 2023 est à l'équilibre entre recettes et dépenses. Il se décompose comme suit :

Chapitre ou compte	Budgétisé 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Fonctionnement - Dépenses	12 721,05 €	2 832,63 €	20 744,14 €
011 - Charges à caractère général	11 761,05 €	2 216,26 €	18 768,14 €
611 - Contrats de prestations de services	0,00€	180,00€	11 338,14 €
61521 - Terrains	0,00€	1 440,00€	1 500,00 €
615231 - Entretien et réparations voiries	10 810,05 €	0,00€	0,00€
6161 - Assurance multirisques	400,00€	404,44 €	430,00€
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	51,00€	24,82 €	5 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00€	100,00€	0,00€
6288 - Autres	400,00 €	5,00€	400,00€
635 - Autres impôts, taxes	100,00€	62,00€	100,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	560,00 €	551,93 €	776,00€
6413 - Personnel non titulaire	500,00€	500,00 €	700,00€
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	60,00€	51,93€	76,00€
65 - Autres charges de gestion courante	400,00€	64,44 €	400,00 €
6588 - Autres	400,00€	64,44€	400,00€
66 - Charges financières	0,00€	0,00€	800,00€
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	0,00€	0,00€	800,00€
Fonctionnement - Recettes	12 721,05 €	13 275,77 €	20 744,14 €
76 - Produits financiers	1,00€	0,15 €	1,00 €
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	1,00€	0,15 €	1,00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 100,00 €	4 655,57 €	4 300,00 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	4 100,00 €	4 655,57 €	4 300,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
7478 - Autres organismes	6 000,00 €	Accusé de réception e 66000 (2008 €023) Pate de réception pré	préfecture 215000000000000000000000000000000000000

002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 620,05 €	2 620,05 €	10 443,14 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 620,05 €	2 620,05 €	10 443,14 €
Investissement - Dépenses	125 000,00 €	97 010,70 €	27 989,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00€	0,00€	4 500,00 €
1641 - Emprunts en euros	0,00€	0,00€	4 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	125 000,00 €	97 010,70 €	23 489,70 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00€	97 010,70 €	23 489,70 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	125 000,00 €	0,00€	0,00 €
Investissement - Recettes	125 000,00 €	125 000,00 €	27 989,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00€
1641 - Emprunts en euros	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 973,79 €	70 973,79 €	0,00€
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 973,79 €	70 973,79 €	0,00€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 026,21 €	9 026,21 €	27 989,70 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 026,21 €	9 026,21 €	27 989,70 €

- 2. Le versement d'une indemnité annuelle de secrétariat de 700 euros.
- 3. Une demande d'une subvention communale de 6000.00 euros.
- 4. Le maintien des taux de cotisations sans taxes à 9,15€ par hectare pour l'ensemble des parcelles.

Monsieur le Président demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote.

Les membres du bureau, Après en avoir délibéré à 6 voix POUR dont 2 procurations,

- APPROUVE le Budget 2023.
- APPROUVE le versement d'une indemnité annuelle de secrétariat de 700 euros.
- APPROUVE une demande d'une subvention communale de 6000.00 euros.
- APPROUVE le maintien des taux de cotisations sans taxes à 9,15€ par hectare pour l'ensemble des parcelles.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes afférents et tous les actes nécessaires.

Jean-Marie BEHE, Président

Accusé de réception en pré 068-216802538 20230215-

614162 2023

on Fonc